



**BULLETIN DE SURVEILLANCE REPHY-TOX**  
**Numéro du bulletin : 59 - Date de publication : 22/01/2026**  
**Secteur : Var (83) - Type : Information**

### Introduction

Ce bulletin porte sur la surveillance du phytoplancton toxique dans les eaux côtières et des phycotoxines toxiques dans les coquillages pour le secteur Var (83). Les résultats des analyses étant diffusées en temps réel, une absence de résultat ne signifie pas nécessairement une absence de phytoplancton ou de biotoxines.

### Conclusion

Concernant le plancton, aucun dépassement de seuil n'a été observé sur la totalité des zones.  
Concernant les toxines, aucun de dépassement de seuil réglementaire n'a été observé sur la totalité des zones.

### Informations additionnelles REPHY

Aucun prélèvement n'est programmé en S+1

### Bulletin complet

#### Résultats phytoplanctons producteurs de toxines lipophiles

Zones Marines			/	/	du 03/01/2026 au 09/01/2026 (Semaine 2)	du 17/01/2026 au 23/01/2026 (Semaine 4)	
	Supports	Famille phytoplanctons	Phytoplanctons	Résultat(s)			
112 - Rade de Toulon	Lieu de surveillance : 112-P-001 - Lazaret (a)						
	Eau	Dinophysis+Phalacroma	Dinophysis + Phalacroma	/	/	< LD	< LD
			<i>Dates de prélèvement :</i>	-	-	05/01/2026	19/01/2026
		<i>Commentaires:</i>	-	-	-	-	

Seuils d'alerte :

- *S2 - Dinophysis + Phalacroma* : 1 n(cellules)/L
- *S4 - Dinophysis + Phalacroma* : 100 n(cellules)/L

#### Résultats phytoplanctons producteurs de toxines amnésiantes

Zones Marines			/	/	du 03/01/2026 au 09/01/2026 (Semaine 2)	du 17/01/2026 au 23/01/2026 (Semaine 4)	
	Supports	Famille phytoplanctons	Phytoplanctons	Résultat(s)			
112 - Rade de Toulon	Lieu de surveillance : 112-P-001 - Lazaret (a)						
	Eau	Pseudo-nitzschia	Pseudo-nitzschia fines	/	/	5 600 n(cellules)/L	< LQ
			<i>Dates de prélèvement :</i>	-	-	05/01/2026	19/01/2026
			<i>Commentaires:</i>	-	-	-	-
			Pseudo-nitzschia autres	/	/	8 300 n(cellules)/L	200 n(cellules)/L
			<i>Dates de prélèvement :</i>	-	-	05/01/2026	19/01/2026
			<i>Commentaires:</i>	-	-	-	-
Pseudo-nitzschia australis + seriata			/	/	/	< LD	
<i>Dates de prélèvement :</i>	-	-	-	19/01/2026			
		<i>Commentaires:</i>	-	-	-	-	

Seuils d'alerte :

- *Pseudo-nitzschia australis + seriata* : 50 000 n(cellules)/L
- *Pseudo-nitzschia autres* : 100 000 n(cellules)/L
- *Pseudo-nitzschia fines* : 300 000 n(cellules)/L

#### Résultats phytoplanctons producteurs de toxines paralysantes

Zones Marines				/	/	du 03/01/2026 au 09/01/2026 (Semaine 2)	du 17/01/2026 au 23/01/2026 (Semaine 4)
	Supports	Famille phytoplanctons	Phytoplanctons	Résultat(s)			
112 - Rade de Toulon	Lieu de surveillance : 112-P-001 - Lazaret (a)						
	Eau	Alexandrium	Alexandrium pacificum + tamarense	/	/	/	< LD
			Dates de prélèvement :	-	-	-	19/01/2026
			Commentaires:	-	-	-	-
			Alexandrium Autres	/	/	100 n(cellules)/L	< LD
			Dates de prélèvement :	-	-	05/01/2026	19/01/2026
Commentaires:			-	-	-	-	

Seuils d'alerte :

- *Alexandrium Autres* : 10 000 n(cellules)/L
- *Alexandrium pacificum + tamarense* : 5 000 n(cellules)/L

Légende des résultats		
Phytoplancton	Toxine	Autocontrôle
<b>SR</b> Seuil Réglementaire	Résultat de phytoplancton supérieur aux seuils d'alerte	Situation redevenue normale après une période de présence de toxines > SR
Résultat de toxine supérieur au SR	Pour les toxines lipophiles, résultat supérieur au demi-seuil mais encore inférieur au SR	Résultat pour les toxines lipophiles redevenu inférieur au SR mais qui reste supérieur au demi-seuil
/ Résultat en cours ou absence de résultat	<b>&lt; LD</b> Résultat non détecté (limite de détection de la méthode d'analyse)	<b>&lt; LQ</b> Toxine détectée en très faible quantité (limite de quantification de la méthode d'analyse)
<b>ND ou NQ</b> Somme de toxines composée uniquement de toxines individuelles non détectées ou non quantifiées	<b>≥ LD et &lt; LQ</b> Toxine détectée mais non quantifiée	

### Commentaire

Les résultats et conclusion de ce Bulletin ne préjugent en rien des décisions administratives qui ont été ou seront prises pour les coquillages des secteurs concernées. Veuillez contacter les autorités administratives départementales (Préfecture, DDi) pour toute information relative aux décisions d'interdiction de ramassage et/ou de commercialisation professionnelle des coquillages. L'absence de résultats pour tout ou partie d'une zone marine ne signifie pas nécessairement une absence de toxines.

### Contact

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS VAR (DDPP)